



Rejet exonération PV stationnement place handicapés

Par **Nicole Schoust**, le **11/02/2019 à 17:41**

Verbalisée pour stationnement sur place handicapés.

78 ans, carte stationnement handicapés oubliée ce 24/12/18

Chances d'exonération PV par Juridiction compétente?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

Par **OUERFELLI**, le **12/02/2019 à 00:36**

Bonjour,

oui vous pouvez contester si vous avez votre carte a jour, l'amende sera annulée.

cordialement

Par **janus2fr**, le **12/02/2019 à 08:45**

Bonjour,

Je ne suis pas aussi affirmatif que le post précédent. Ce qui est verbalisé ici, c'est le stationnement sur place réservée aux personnes handicapées sans avoir affiché la carte européenne de stationnement, pas le fait de ne pas posséder cette carte.

L'infraction est bien caractérisée...

Du point de vu du droit, il n'y a pas de raison de classer sans suite. Seule une mesure de

clémence le permettra éventuellement...